

INFOS N° 1

Rentrée 2020-2021

Spéciale Rentrée

**Fermeture du
CDPE**
Du 18/07 au
23/08/2020 inclus

Sommaire

- P.2 : Dossier Bred
Bulletins adhésion
- P.3 : Envoi des adhésions et
reçus fiscaux
- P.4 : L'Assemblée Générale :
mode d'emploi
Vacances scolaires
- P.5 : Précisions sur les élections
RESF
- P.6 : Composition CA
Horaires du CDPE
- P.7 : Formations

Liste des documents joints

- Déclaration de bureau 2020-
2021
- Fiche de Transmission
- Fiche de comptabilité

Directeur de publication
Didier Arlot
Président du CDPE

Préparer la rentrée dès maintenant

Dès le mois de juillet, il faut commencer à préparer la rentrée prochaine.

Les bureaux locaux élus en 2019-2020 ne termineront leur mandat qu'à l'issue de l'élection du nouveau bureau lors de l'Assemblée Générale.

Ils doivent donc assurer l'organisation de la rentrée.

Si vous n'envisagez pas de vous représenter, nous vous remercions de transmettre ce journal à un éventuel candidat à votre succession, ou à un autre membre FCPE de votre Conseil local.

Mise en route du Conseil Local de Parents d'Elèves

Le bureau invite tous les parents de l'établissement scolaire à une **réunion d'information** qui présentera la FCPE et le rôle d'un parent adhérent à la FCPE. Cette réunion est généralement suivie par l'**assemblée générale de rentrée** des adhérents.

A cette occasion, il faut penser à inviter les chefs d'établissement en première partie afin de faire venir le plus de parents.

A défaut de bureau, vous pouvez contacter le CDPE pour qu'un administrateur départemental puisse venir vous soutenir.

Il convient d'établir une liste des adhérents et de valider la mise à jour des cotisations. Ensuite, il faut constituer le bureau (à élire) composé de minima d'un **président, d'un trésorier, d'un secrétaire**.

La déclaration de bureau doit se faire rapidement après l'Assemblée générale auprès du Conseil Départemental des Parents d'Elèves.

Tous les documents seront mis sur le site de la FCPE95 en juillet, vous pourrez ainsi les télécharger.

FCPE95-CDPE95

5 place des Linandes 95000 CERGY
47/51 avenue de la division Leclerc 95200 SARCELLES

www.fcpe95.com - mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

DOSSIER BRED

Le dossier **BRED** est envoyé par voie postale sur demande faite au CDPE.

Il contient :

- Le « Cahier de signatures » à utiliser en cas de changement de signataires.
Même en cas d'un seul changement de signataires, il faut refaire le dossier complet.
- Un pouvoir (seuls le CDPE est habilité à donner et à signer le pouvoir).
- Une acceptation de pouvoir.

Ce dossier ne doit **jamais être envoyé directement à la BRED, mais retourner au CDPE.**

Il doit être rempli soigneusement afin que vous puissiez faire vivre votre conseil local.

ATTENTION

La BRED refuse les pièces d'identité périmées et les permis de conduire.

Les passeports sont acceptés.

Ne pas oublier de faire les photocopies recto-verso

Vérifier bien que votre pièce d'identité est encore valable.

MESSAGE DE LA BRED

Lors de vos remises de chèques à la BRED, ne pas oublier d'endosser vos chèques (écrire le numéro de compte et signer)

L'absence de ces informations peut entraîner le refus de paiement de la banque émettrice !

LES BULLETINS D'ADHESION

Les bulletins sont à déposer au plus tard **la semaine de la rentrée** auprès du chef d'établissement qui se charge des modalités de distribution à chacun des élèves...

N'oubliez pas : - d'apposer les coordonnées de votre conseil local
- d'indiquer le montant de la cotisation locale et le total à verser par bulletin.

Merci de contrôler que cette distribution est effective et de soutenir les parents «isolés» désireux de s'investir dans notre association.

Il est utile de rappeler aux adhérents que 66 % des **14.00€** de l'adhésion principale ainsi que la part locale sont déductibles des impôts.

Un reçu fiscal pour la part principale, établi par le CDPE vous sera fourni pour tous vos adhérents. Le reçu fiscal pour la part locale est à faire par le président du conseil local.

L'adhésion de **18€** correspond à :

- **4€** d'abonnement à La revue des Parents (facultative)
- **6 €** de part nationale (sommes reversées par le CDPE à la FCPE Nationale) et
- **8€** de part départementale.

Les parents «isolés» peuvent retourner leur bulletin au CDPE.

Toute adhésion arrivée directement au CDPE est transférée au Conseil local existant, avec le montant de la cotisation locale s'il y a lieu.

Envoi des adhésions et reçus fiscaux

N'attendez pas d'avoir collecté toutes vos adhésions pour envoyer votre déclaration de bureau avec les adhésions du bureau. Plus vite envoyé, plus vite validé et plus vite le Conseil local reçoit les informations relatives à l'actualité de l'éducation du département et de la Fédération nationale.

Après avoir déposé les chèques des adhérents sur le compte bancaire du conseil local, le nouveau bureau transmet au CDPE, dans les meilleurs délais, l'ensemble des originaux des bulletins d'adhésions en sa possession et vérifie auparavant que le bulletin est convenablement et lisiblement renseigné avec :

1. *Coordonnées complètes avec téléphone et adresse électronique*
2. *Nom(s) de famille(s) du ou des responsables*
3. *Nom(s) des enfant(s) si différents de celui des responsables, Classes et établissements fréquentés, avec le nom de la ville*
4. *Nom du Conseil local où la cotisation principale a été versée*
5. *Montant de l'adhésion avec ou sans abonnement*

Les fiches de transmission et de comptabilité ci-jointes devront être complètement renseignées (possibilité de le faire informatiquement pour une meilleure lisibilité).

Le règlement par chèque global du CPE doit correspondre au montant total des parts nationales, départementales et des abonnements. Lors de l'envoi du règlement au CDPE, pensez bien à déduire votre part locale.

La déclaration de bureau totalement renseignée, même si sa composition reste identique à l'année précédente, doit être transmise au CDPE.

Pour être validé, le bureau doit impérativement comprendre des membres à jour de leurs adhésions ; les conjoints ne peuvent pas être dans le même bureau.

NB : Toute adhésion 2020/2021 qui parviendra au CDPE avant le 31/12/2020 fera l'objet d'un reçu fiscal, établi par le CDPE, pour la déclaration de revenus 2020. Ces reçus fiscaux seront envoyés par mail aux trésoriers de chaque conseil local.

Les adhésions qui parviendront au CDPE 95 au-delà du 1^{er} janvier 2021 ne pourront pas faire l'objet d'un reçu fiscal pour la déclaration de revenus 2020.

Pour avoir plus d'informations sur le CDPE et sur la vie des conseils locaux :

- ***Consultez le site internet du CDPE :***
<http://www.fcpe95.com/>
- ***Abonnez-vous à la Newsletter de la FCPE-Val d'Oise :***
<http://www.fcpe95.com/>,
Rubrique « S'inscrire à notre newsletter »,
Entrez votre mèl puis confirmez votre inscription avec
le lien reçu dans le mèl.
- ***Facebook :*** www.facebook.com/fcpe.valdoise
- ***Twitter :*** twitter.com/fcpe95

L'assemblée Générale : mode d'emploi



Le CDPE 95 doit connaître l'ensemble des Conseils locaux qui lui sont affiliés et constater leur fonctionnement (les statuts sont disponibles sur notre site : www.fcpe95.com ou sur demande auprès du CDPE95).

Que votre Conseil local soit une section du Conseil départemental (pas de statuts propres) ou qu'il soit une association affiliée (déclarée loi 1901), **vous devez tenir rapidement, en générale en début d'année, une Assemblée Générale de vos adhérents.**

Au cours de l'année, il est judicieux de réunir les adhérents au moins une fois par trimestre pour préparer les conseils de classes, ainsi qu'à l'occasion des Conseils d'École ou d'Administration. Il est nécessaire que chaque conseil local se réunisse **régulièrement** afin de renforcer les liens entre les adhérents et la vie du conseil local.

Le bureau sortant présente les bilans d'activité et financier de l'année passée.

Ensuite, il faut procéder à l'élection d'un nouveau bureau et susciter des candidatures de parents d'élèves au conseil d'école, au conseil d'administration, aux conseils de classes.

C'est aussi le moment **pour fixer entre adhérents les axes de l'action et de l'organisation du Conseil Local pour l'année à venir.**

Sur le plan pratique, il est préférable d'organiser cette AG dans votre établissement scolaire.

Si vous souhaitez la présence d'un administrateur départemental pour l'animation de votre Assemblée Générale de rentrée, **n'hésitez pas à contacter le CDPE 95.**

L'assemblée générale de rentrée qui réunit tous les adhérents est le plus souvent précédée d'une réunion d'information sur la FCPE, occasion d'inviter tous les parents susceptibles de renforcer l'équipe du Conseil local de parents. Nous vous conseillons d'inviter à cette réunion le directeur d'école ou le chef d'établissement pour la présentation de l'établissement et pour répondre aux interrogations des parents.

Vacances scolaires 2020-2021 - Zone C

Rentrée 2020 : mardi 1 septembre 2020

Toussaint :

Du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020 matin

Noël :

Du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 matin

Hiver :

Du samedi 13 février 2021 au lundi 1er mars 2021 matin

Printemps :

Du samedi 17 avril 2021 au lundi 3 mai 2021 matin

Vacances d'Été :

Du mardi 6 juillet 2021 au mercredi 1er septembre 2021

Précisions sur les ELECTIONS

Le détail sur l'organisation des élections vous parviendra avec la Circulaire spéciale élections - 2020/2021 du mois de septembre.

Les élections devraient se tenir le **vendredi 09 octobre 2020** ou le **samedi 10 octobre 2020**

Dès la rentrée, contactez votre chef d'établissement pour constituer la commission électorale et préparer la consultation de la liste électorale (liste de tous les parents qui peuvent voter) à ne pas confondre avec la liste de candidatures.

Dépôt des listes de candidatures : Au moins dix jours avant le scrutin.

Les deux parents votent.

Dans bon nombre d'établissements, ces élections sont couplées avec une réunion parents/enseignants. Cela présente l'avantage d'accroître sensiblement le taux de participation.

Si ce n'est pas le cas dans vos établissements, proposez-le au chef d'établissement !

Remise du matériel électoral aux deux parents des élèves : *6 jours avant les élections.*

Un tract électoral de format A5 (format A4 deux sur la même page (A5) afin de faciliter la reproduction en nombre) vous sera proposé par le CDPE 95.

Le bon de commande de ces tracts sera joint à la Circulaire spéciale élections de septembre prochain.



Réseau Education Sans Frontières

Les parents d'élèves FCPE sont avec les enseignants, les chevilles ouvrières de RESF dans les écoles. Grâce à leur intervention et à leur sens des valeurs humaines, la solidarité s'organise et permet de renforcer l'action de ceux qui préparent les dossiers et accompagnent les familles dans leurs démarches de régularisation.

Cet été, à la rentrée et autant de temps qu'il le faudra, il faut être présent pour que la dignité et le respect des droits d'homme et de l'enfant soient une réalité vivante en France.

Si vous voulez des informations sur le rôle des parents FCPE auprès de RESF, n'hésitez pas à contacter le CDPE, nous vous renseignerons et vous donnerons des contacts locaux.

Contacts :

Sarcelles

06 33 50 26 54

Argenteuil

06 08 70 79 49 / 06 42 15 92 34

Cergy

06 60 90 67 28

adresse mail : resf95@yahoo.fr

Nouvelle composition du Conseil d'Administration et du bureau de la FCPE 95

(Suite au 53^{ème} congrès départemental du 13/06/20 et CA du 24/06/20)

Co-Présidence : Didier ARLOT/ Mariam RAHHALI

Vice-Président: Philippe RENO

Trésorière : Asma SAKOUR

Secrétaire générale : Anouk LOREAU

Administrateurs

Baya ATMANI

Serge AUBERT

Stéphane BAUER

Aziza BERKOUKI

Claire GUILCHER

Amina HAJJI

Patricia LARUEE-JEAN

Magali LE BIHAN

Béatrice MARIE

Nadia MEZIANI

Sarah OUCHEN

Asma SAKOUR

Béatrice ZAMI

Heures d'ouverture du CDPE De 10h à 17h

Lundi à CERGY

Mardi à SARCELLES

Mercredi à CERGY le 2ème et 4ème du mois

à SARCELLES le 1er, 3ème et 5ème du mois

Jeudi - Fermeture

Vendredi à CERGY

**Permanence des administrateurs
le samedi de 10 à 12 heures
(sur rendez-vous)**

Formations



Des formations seront organisées à partir de la rentrée .

Pour les représentants de parents d'élèves du 1er degré (maternelle et primaire) : **le fonctionnement des écoles, Droits des parents, le conseil d'école, les élections, la carte scolaire...**

Pour les représentants de parents d'élèves du 2nd degré (collèges, lycées) : **Organisation des collèges et lycées, Conseils de classe, Conseils de discipline, Dotation Horaire Globale, Commissions d'appel...**

Formation Trésorerie 28 septembre 2019 : **Rôle du trésorier, bilan financier, présentation des comptes, demande de subvention, Bred, Reçus fiscaux...**

Le programme des formations vous sera envoyé à partir de septembre et sera mis sur le site <http://www.fcpe95.com/-Formations->

TIRAGES de vos DOCUMENTS

Vous pouvez envoyer vos demandes au CDPE par mail 48 heures à l'avance : **fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr**

Les tirages doivent impérativement être réglés le jour du retrait.

**Le CDPE 95 sera fermé du
18 juillet au 23 août 2020 inclus**



BONNES VACANCES